



**ACTE n° 2024D31
DELIBERATION portant sur un partenariat avec la FFVE**

Le dix-sept mai deux mille vingt-quatre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Denis MARTY, Maire.

Présents (9) : MARTY Denis, BENAZECH Roland, RISSE Sylvie, GOULESQUE Didier, PIETROPOLI Jean-Philippe, VERDIER Jean-Pierre, ROUTHÉ Jean Paul, DUCROS Alexandre, CORTESE Jean -Louis.

Absents excusés (6) : SELAM Fatima, , LEQUEUX Jean-Louis, DURAND Joelle, FAUGERES Karine, BLANC ANTES Danielle, FRAYSSINET Sylvie.

Pouvoirs (4) : SELAM Fatima donne pouvoir à VERDIER Jean Pierre, LEQUEUX Jean-Louis donne pouvoir à PIETROPOLI Jean Philippe, DURAND Joelle donne pouvoir à Denis MARTY, FAUGERES Karine donne pouvoir à GOULESQUE Didier.

Secrétaire de séance : VERDIER Jean-Pierre

2024D31 : Partenariat avec la Fédération Française de Véhicules d'Epoque (FFVE)

M. le Maire informe le Conseil que la commune a été sollicitée par un représentant de la FFVE afin de mettre en place un partenariat qui s'inscrirait dans le temps afin de valoriser la commune au travers d'événements de ce patrimoine remarquable que sont les Véhicules d'Epoque. L'article 1 de la convention prévoit d'ailleurs que les communes qui accueillent les événements et qui s'inscrivent dans le LABEL « Ville d'Accueil des véhicules d'Epoque » s'engagent dans une démarche de promotion et de rencontre du patrimoine bâti et du patrimoine roulant.

M. Le Maire précise que la FFVE est reconnue d'utilité publique par décret du 9 juillet 2009. Les nouveaux statuts rénovés ont été approuvés par arrêté du ministre de l'Intérieur du 8 décembre 2021.

M. le Maire indique qu'un Label de ce type permet d'accroître la notoriété de Monesties et se trouve en adéquation avec le Label « Plus beaux Villages de France ». La signature de la convention proposée permettra de faire prospérer le développement local et d'inscrire la démarche et la marque au sein du Label PBVDF, invitant ainsi à la découverte d'un nouveau circuit patrimonial d'intérêt national. Des panneaux d'entrée de ville seront installés pour signaler cette étape et le Label de la FFVE.

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal :

- Valide l'intérêt de concourir à la démarche de promotion et d'accueil des Véhicules d'Epoques à Monesties,
- Valide la mise en place de la convention de partenariat avec la FFVE et la mise en place de panneaux signalétiques,
- Autorise le Maire à signer tous documents afférents à cette actualité patrimoniale et touristique.

Fait et délibéré en Mairie de Monestiés, les jour, mois et an ci-dessus.

Monsieur le Maire
Denis MARTY

